



e) recommande que la contribution du CSA à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau sur le thème «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation» soit fondée sur les orientations suivantes, issues des débats du Comité réuni en plénière:

**[conclusions de la séance plénière de la quarante-troisième session du CSA]**

f) décide aussi, s'agissant de la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau, de charger le Bureau du CSA d'approuver la contribution du Comité, qui aura été élaborée par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD, sur la base des orientations de la plénière, et qui sera communiquée sous l'autorité du Président du CSA;

g) encourage tous les membres du CSA et les parties prenantes à participer activement aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, à communiquer et à diffuser les décisions du CSA ayant trait aux ODD et à améliorer la collaboration avec d'autres organismes mondiaux ou régionaux qui participent au suivi et à l'examen de l'exécution du Programme 2030.

## I. INTRODUCTION

1. En septembre 2015, 193 pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030, centré sur «l'humanité», «la planète», «la prospérité», «la paix» et «les partenariats», engage les dirigeants mondiaux à éliminer la pauvreté et la faim dans toutes leurs dimensions, partout, et à passer à un développement durable qui intègre des dimensions économiques, sociales et environnementales. Universel et applicable à tous les pays quel que soit leur niveau de développement, le Programme 2030 compte 17 objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles, qui sont intégrés et indissociables. Les progrès accomplis seront examinés au moyen d'un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré, qui sera supervisé par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à l'échelle mondiale, en mettant à profit les travaux des organismes et plateformes qui existent déjà. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme le rôle important et la vocation inclusive du CSA. Il représente de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour le Comité.

2. Le CSA collabore avec toute une série d'acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition et ses recommandations et produits relatifs aux politiques visent explicitement les personnes et les groupes les plus vulnérables et les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, afin de concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains. Il lutte pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Outre les membres, qui prennent des décisions, tous les organismes du système des Nations Unies ayant un mandat dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les fondations philanthropiques, les institutions de recherche agronomique et les institutions financières régionales et internationales prennent pleinement part aux travaux du Comité. Les rapports commandés à un groupe indépendant d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) permettent d'obtenir des données scientifiques et factuelles qui enrichissent les débats axés sur les politiques. L'expertise technique fournie conjointement par les trois organismes ayant leur siège à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que celle d'autres organismes du système des Nations Unies ayant un mandat dans le domaine de la nutrition, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), appuient les travaux du Comité. Le CSA fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC), qui joue un rôle essentiel dans la supervision du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030, et à la Conférence de la FAO.

3. Le CSA est cité dans le Programme 2030 et ses instruments de politique générale<sup>1</sup> sont mentionnés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, comme instruments qui aident les pays à avancer dans la conception de leurs plans de développement durable en adoptant des approches complètes, qui visent la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et une agriculture durable<sup>2</sup>. Il est aussi fait mention du CSA et de son rôle dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et le développement agricole. La résolution des Nations Unies proclamant la décennie 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition<sup>3</sup>, sous la houlette de la FAO et de l'OMS et en collaboration avec le PAM, le FIDA et l'UNICEF, mentionne le rôle du Comité, en même temps que des dispositifs de coordination comme le Comité permanent de la nutrition, à l'appui des efforts consentis par les partenaires en vue de définir et d'élaborer un

---

<sup>1</sup> En particulier les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

<sup>2</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, paragraphe 13.

<sup>3</sup> Référence: A/70/L.42.

programme de travail fondé sur la Déclaration de Rome et son Cadre d'action, ainsi que les moyens de mise en œuvre de ce programme pendant la période 2016-2025.

4. L'agriculture durable<sup>4</sup>, la sécurité alimentaire et la nutrition sont en premier lieu envisagées ensemble dans l'ODD 2 – «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable» – mais elles sont aussi liées à de nombreuses questions abordées dans d'autres ODD. De par leur nature et leur portée, les travaux du CSA contribuent à la réalisation de l'ODD 2 et au rapprochement des différentes dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition avec d'autres objectifs du Programme 2030<sup>5</sup>. Compte tenu de l'éventail de ses parties prenantes, le CSA peut aussi contribuer de manière importante à la réalisation de l'ODD 17 – «Partenariats pour la réalisation des objectifs» –, en favorisant une approche fondée sur la collaboration et les partenariats à tous les niveaux, et en encourageant la participation de tous les acteurs concernés.

5. Les différents rôles que le CSA joue à l'appui des efforts consentis par les pays afin d'éliminer la faim et la malnutrition correspondent bien au soutien à apporter à la mise en œuvre du Programme 2030 – ODD, mise en œuvre, suivi et examen. Le Comité offre un espace qui permet d'insister sur le rôle central que jouent les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le ciblage des groupes vulnérables, comme conditions essentielles pour que les pays puissent obtenir des avancées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris s'agissant des objectifs du Programme 2030 axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

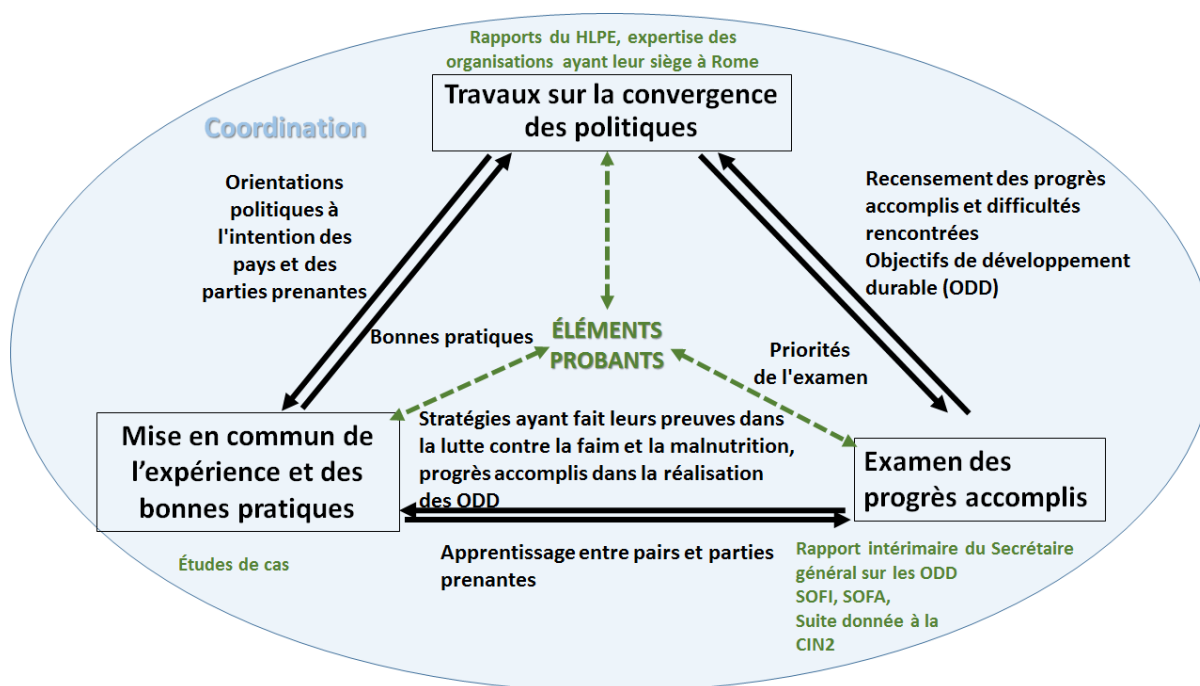
## **II. DE QUELLE MANIÈRE LE CSA CONTRIBUERA-T-IL À LA RÉALISATIONS DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?**

6. Le CSA contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en assurant une coordination mondiale et en favorisant une action collaborative visant à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition, actions qui sont inscrites dans son mandat, conformément à ce qui est énoncé dans le document relatif à la réforme du Comité (CFS:2009/2 Rev.2). En outre, le Comité fera office de plateforme pour: i) examiner les progrès accomplis s'agissant de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale; ii) renforcer la compréhension mutuelle des problèmes et tirer des enseignements à partir de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas; et iii) encourager la cohérence et la convergence des politiques quant à des approches efficaces et durables visant à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition. Les débats menés dans le cadre de l'examen mondial mettent en lumière les points sur lesquels des avancées ont été obtenues ou au contraire sont au point mort, et permettent une analyse quantitative et qualitative de facteurs d'ordre général. La mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques offre aux participants des exemples concrets qui leur permettent de mieux comprendre les contraintes et les synergies et donc de progresser. Ces échanges sont essentiels pour déterminer quelles approches stratégiques sont efficaces, et les domaines qui nécessitent une meilleure convergence et une meilleure cohérence des politiques à l'échelle mondiale. Ces fonctions peuvent aider les pays dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030.

---

<sup>4</sup> Par agriculture, on entend les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

<sup>5</sup> À titre d'exemple, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale intéressent directement les ODD 1, 2, 5, 10, 13, 16 et 17, et contribuent de manière indirecte à la réalisation de nombreux autres ODD. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) apporte lui aussi de nombreuses contributions et porte notamment sur les liens qui existent entre sécurité alimentaire, nutrition, résilience des moyens d'existence, paix et sécurité.



### *Coordination et convergence des politiques*

7. Un environnement politique propice au respect universel des droits de l'homme et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate sont des conditions *sine qua non* pour assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et parvenir à une agriculture durable. Le CSA met au point, au moyen d'une approche multipartite, des instruments stratégiques d'application volontaire qui sont approuvés par les membres. Destinés à être utilisés par toutes les parties prenantes, ils intègrent les trois dimensions du développement durable. Les instruments stratégiques du CSA, à savoir ses recommandations ou produits relatifs aux politiques, abordent des questions ayant une incidence sur les progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire, d'amélioration de la nutrition et d'agriculture durable. Ces questions sont recensées par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA et peuvent se dessiner dans le cadre des travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) ou d'autres activités du Comité, notamment la mise en commun des expériences et les débats multipartites. Les recommandations et produits du CSA relatifs aux politiques sont mis au point par tous les acteurs concernés, qui en sont responsables collectivement, et sont par conséquent pertinents eu égard au Programme 2030. S'agissant de leur utilisation aux niveaux national, régional et mondial, une meilleure collaboration contribuera directement à l'exécution du Programme 2030.

8. Depuis la réforme de 2009, le Cadre stratégique mondial du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition fournit un cadre global et un point de référence pour les stratégies, les politiques et les interventions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Il est régulièrement mis à jour afin d'intégrer de nouveaux instruments du CSA relatifs aux politiques. À ce jour, les produits stratégiques du CSA sont les suivants: Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires; et Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA). Les recommandations en matière de politiques portent sur un large éventail de questions transversales ayant trait notamment à l'instabilité des prix des denrées alimentaires, au changement climatique, à l'égalité des sexes, à l'eau, aux pertes et gaspillages alimentaires, à l'investissement agricole, aux agrocarburants et à l'importance des pêches et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Elles sont en général étayées par des rapports du HLPE, lesquels reposent sur des données factuelles.

9. S'agissant des décisions relatives aux futurs plans de travail pluriannuels, y compris la sélection des thèmes des rapports du HLPE à partir de 2019, le CSA devra préciser de quelle manière ses efforts en matière de convergence et de cohérence des politiques contribuent à aider les membres et autres parties prenantes à relever les défis de la mise en œuvre du Programme 2030. Il est proposé d'ajouter des critères permettant d'évaluer les liens entre un sujet donné et le Programme 2030 dans la note d'orientation du CSA relative à la sélection et la hiérarchisation des futurs travaux et activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA, pour décision du Comité à sa quarante-troisième session. Il faudra définir quels aspects spécifiques du Programme 2030 seront visés par les futurs travaux du CSA et indiquer en quoi les produits résultant de ces activités contribueront à faire avancer le Programme 2030. Par ailleurs, on relèvera, à l'attention du Groupe d'experts de haut niveau, les lacunes à combler et des problèmes à régler, tels qu'ils ressortiront de la mise en commun des expériences acquises au niveau national, à l'occasion des séances plénières ou de manifestations organisées entre les sessions du CSA.

10. Le CSA peut contribuer à une meilleure compréhension des liens entre l'ODD 2 – «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable» – et d'autres objectifs et cibles du Programme 2030, afin d'améliorer la cohérence des politiques. En particulier, il peut aider à mieux comprendre quelles mesures et quels compromis concrets, avantageux pour tous, pourraient contribuer aux progrès de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture durable et d'autres aspects du Programme 2030. À cet égard, le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA peut envisager des travaux sur les liens entre l'ODD 2 et d'autres objectifs et cibles du Programme 2030, afin d'améliorer la connaissance commune des défis et des opportunités liés à la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'agriculture durable dans l'ensemble des ODD. Cela pourrait être utile pour étayer les futurs travaux du CSA sur la convergence et la cohérence des politiques au niveau mondial. Le Groupe de travail peut aussi envisager de proposer des travaux sur les difficultés rencontrées dans l'intégration de l'ODD 2 et des objectifs et cibles connexes dans les plans de développement nationaux.

11. Le CSA pourrait aussi se pencher sur les futurs thèmes proposés à l'examen du HLPE à un horizon de plus de deux ans et programmer ses travaux sur les politiques en conséquence, à partir de 2019, pour faire en sorte que le HLPE ait le temps de mettre au point ses rapports (au minimum 18 mois). Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail est invité à réfléchir à une planification à plus long terme (quadriennale, par exemple). La programmation future du CSA s'en trouverait facilitée car la mise au point finale et la publication des travaux sur les politiques seraient ainsi menées en synergie avec des processus pertinents extérieurs au Comité, comme les examens thématiques du HLPE, ou les principales conférences et les principaux processus internationaux.

Tableau 1. Activités du CSA liées à la convergence et à la cohérence des politiques

| Activité  | Qui  | Quand                            | Résultat  |
|---|--|----------------------------------|---|
| 1.1 Le CSA formule des recommandations et élabore des produits relatifs aux politiques, à l'appui des travaux visant la convergence des politiques. | Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel<br>Plénière du CSA | En cours                         | Des produits du CSA qui, lorsqu'ils sont utilisés, aident les pays à avancer dans la réalisation du Programme 2030. |
| 1.2 Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel  | Groupe de travail à composition non  | Décision à la quarante-troisième | Activités du CSA planifiées de manière  |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| ajoute des critères permettant de sélectionner les activités futures du CSA (y compris les rapports du HLPE) en tenant compte des ODD.  | limitée sur le Programme de travail pluriannuel, à l'intention de la plénière organisée en 2016            | session du CSA (2016)  | cohérente avec le Programme 2030.   |
| 1.3 Le Programme de travail pluriannuel présente de manière explicite les liens entre les activités planifiées et le Programme 2030, et sollicite des références concrètes s'agissant des résultats au niveau des politiques.   | Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel                        | 2016-2017, pour adoption à la quarante-quatrième session du CSA, et futurs programmes de travail pluriannuels, jusqu'en 2030 | Activités du CSA planifiées de manière cohérente avec le Programme 2030.  |
| 1.4 Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel envisage la possibilité de mener des activités sur:<br><br>- les liens entre la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable d'une part et d'autres ODD d'autre part, à l'appui des débats futurs sur les activités prioritaires;<br><br>- les difficultés rencontrées par les pays s'agissant de l'intégration de l'ODD 2 et des objectifs et cibles connexes dans les plans de développement nationaux. | Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel<br><br>Plénière du CSA | Quarante-quatrième session du CSA  | Accord possible sur les activités relatives aux:<br><br>- liens entre la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable d'une part et d'autres ODD d'autre part;<br><br>- difficultés rencontrées par les pays s'agissant de l'intégration de l'ODD 2 et des objectifs et cibles connexes dans les plans de développement nationaux. |
| 1.5 Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel étudie la possibilité et l'opportunité d'un processus de planification à plus long terme.  | Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel<br><br>Plénière du CSA | 2016-2017<br><br>Quarante-quatrième session du CSA<br><br>Lancement en 2019  | Accord possible sur l'opportunité d'une planification quadriennale visant à favoriser de meilleures synergies entre les activités du CSA et les priorités à l'échelle mondiale.   |

*Mise en commun des enseignements tirés et échanges sur les bonnes pratiques et sur les défis à relever*

12. La mise en commun de l'expérience acquise et l'apprentissage entre pairs/parties prenantes sont essentiels pour comprendre quelles politiques sont efficaces et de quelle manière les difficultés ont été affrontées dans différents contextes. Ils sont aussi susceptibles de favoriser la collaboration et la mise en place de partenariats efficaces. Le CSA encourage les membres et les parties prenantes à échanger des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, notamment en tirant parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Dans le cadre du Programme 2030, le Comité visera à renforcer ultérieurement cette fonction, comme complément nécessaire à l'examen des progrès accomplis à l'échelle mondiale. Des manifestations et débats interactifs contribueront à mieux comprendre les difficultés et points de blocage rencontrés dans les stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 visant la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris la manière d'aborder des domaines liés entre eux et de gérer d'éventuels compromis. Intégrés dans le processus du Programme de travail pluriannuel, ils permettront de tirer des enseignements de l'expérience acquise dans l'application des instruments stratégiques du CSA existants. Les membres et parties prenantes pourront ainsi tirer des enseignements de l'expérience d'autrui et reprendre au niveau national des stratégies ayant fait leurs preuves. Cela permettra aussi de promouvoir la coordination mondiale entre les acteurs.

Une attention particulière sera accordée aux trois questions suivantes:

- a) Quelles sont les mesures qui ont été prises dans le processus d'élaboration des politiques pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte?
- b) Quels sont les mécanismes ou plateformes qui ont été créés afin de promouvoir l'intégration multisectorielle et de faciliter la collaboration entre parties prenantes?
- c) De quelle manière les données relatives aux ODD sont-elles mises à la disposition de toutes les parties prenantes et de quelle manière ces données sont-elles utilisées par les parties prenantes pour améliorer la conception, la mise en œuvre et les résultats des politiques?

13. À l'avenir, le CSA pourrait encourager l'élaboration de contributions qui recensent et illustrent les efforts consentis par les pays afin de réaliser des objectifs nationaux et les cibles des ODD relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable. Ces contributions seraient mises au point par les pays et d'autres acteurs, y compris ceux qui sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, éventuellement en collaboration avec des organismes régionaux, des organisations internationales de recherche agronomique, des bureaux de pays des organisations dont le siège est à Rome ou d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier l'UNICEF et l'OMS. On pourrait les examiner pendant les périodes intersessions et les résultats pourraient être rassemblés dans un résumé du Président du CSA et publiés sur le site web du Comité. Elles pourraient être présentées à la plénière du CSA et, le cas échéant, communiquées au Forum politique de haut niveau (voir aussi l'annexe 1 et le paragraphe 19).

14. Ces contributions peuvent correspondre à des activités de différentes natures, à savoir, en fonction des ressources disponibles:

- des **expériences nationales**, présentées à titre volontaire au Forum politique de haut niveau, sur les progrès obtenus au niveau des pays s'agissant des ODD, en vue de faire part de points de blocage et de partager des stratégies nationales en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030<sup>6</sup>;
- des **séances bilan** sur l'utilisation des produits du CSA, en vue de réunir des éléments – catalyseurs, difficultés rencontrées et résultats obtenus – sur un produit du CSA au niveau local, national ou régional (comme la manifestation sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui est programmée lors de la quarante-troisième session du CSA) et de contribuer aux activités de suivi du CSA;

<sup>6</sup> Cette activité vise avant tout la mise en commun d'expériences, pas le suivi des rapports de pays au Forum.



- des **séances thématiques**, à partir de 2017, en vue d'examiner des bonnes pratiques et des collaborations fructueuses, à différents niveaux, sur une question pertinente par rapport au Programme 2030<sup>7</sup>, et d'illustrer et de diffuser les résultats obtenus;
- des **ateliers destinés à un groupe de pays**, organisés sur des priorités régionales ou des questions transfrontières<sup>8</sup>;
- des **manifestations parallèles**, organisées par les membres du CSA et autres parties prenantes comme moyens informels d'apprentissage et d'échange des connaissances.

Tableau 2. Activités du CSA liées à la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et à l'échange sur les bonnes pratiques et les défis à relever

| Activité  | Qui  | Quand   | Résultat  |
|---|--|---|---|
| 2.1 Séances sur les enseignements à tirer de la réalisation intégrée des ODD au niveau des pays, sur la base des rapports du Forum politique de haut niveau | Secrétariat du CSA, à la demande de la plénière  | Plénière et/ou période intersessions<br><br>Lancement lors de la quarante-troisième session du CSA, à l'occasion d'une manifestation spéciale, puis tel que défini par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel ou par le Bureau/Groupe consultatif | - Recensement en commun des difficultés rencontrées et des succès obtenus s'agissant des politiques visant la sécurité alimentaire, la nutrition et une agriculture durable dans le cadre du Programme 2030, en vue d'étayer de futurs travaux consacrés à la convergence et à la cohérence des politiques;<br><br>- élaboration de synergies et de relations avec le Forum politique de haut niveau;<br><br>- conclusions à l'intention du CSA, qui seront communiquées au Forum politique de haut niveau. |
| 2.2 Manifestations du CSA de portée mondiale sur les expériences et les bonnes pratiques dans l'application des décisions et recommandations du CSA         | Secrétariat du CSA, Groupe de travail à composition non limitée<br><br>Programme de travail pluriannuel, étayé par les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi | Plénière<br><br>Lancement lors de la quarante-troisième session du CSA, puis tel que défini par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel ou par le Bureau/Groupe consultatif  | - Recensement en commun des difficultés rencontrées et des succès obtenus s'agissant des produits du CSA, en vue d'étayer les travaux consacrés à la convergence et à la cohérence des politiques;<br><br>- conclusions à l'intention du CSA, qui seront communiquées au Forum politique de haut niveau.  |

<sup>7</sup> Par exemple les expériences acquises dans les pays s'agissant de l'appui aux chaînes de valeur tenant compte de la nutrition.

<sup>8</sup> Ces ateliers pourraient être liés à la publication annuelle des cinq vues d'ensemble régionales de l'insécurité alimentaire («panoramas régionaux») élaborées par la FAO.

| Activité   | Qui   | Quand  | Résultat  |
|--|---|--|---|
| 2.3 Séance thématique consacrée aux enseignements tirés          | Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition, pour 2017<br><br>Orientation thématique pour les prochaines années, proposée par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel, pour approbation par la plénière | Plénière et/ou périodes intersessions<br><br>Déterminé par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel ou le Bureau/Groupe consultatif, lancement en 2017 à la quarante-quatrième session du CSA <sup>9</sup> | - Recensement en commun des difficultés rencontrées et des succès obtenus s'agissant des politiques visant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, en vue d'étayer de futurs travaux consacrés à la convergence et à la cohérence des politiques;<br><br>- conclusions à l'intention du CSA, qui seront communiquées au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. |
| 2.4 Atelier consacré aux questions régionales et transfrontières | Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel;<br><br>Membres du CSA et parties prenantes   | Plénière et/ou période intersessions<br><br>À Rome ou hors Siège<br><br>Lancement à la quarante-quatrième session du CSA   | Recensement de lacunes spécifiques au niveau régional et de politiques couronnées de succès utiles au niveau régional, en vue de progresser dans la réalisation des ODD et d'étayer de futurs travaux consacrés à la convergence et à la cohérence des politiques   |
| 2.5 Manifestations parallèles pendant la session plénière du CSA | Membres du CSA et parties prenantes   | Plénière, chaque année   | Recensement informel et en commun des difficultés rencontrées et des succès obtenus en relation à la réalisation de l'ODD 2 et des ODD connexes.  |

### *Sécurité alimentaire, nutrition, agriculture durable et examen thématique mondial*

15. L'examen complet de la situation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle mondiale est important car il permet de recenser des évolutions et des domaines où le manque de convergence des politiques mondiales empêche d'obtenir des avancées. Sur la base des rapports du système des Nations Unies disponibles<sup>10</sup>, comme le prochain rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde<sup>11</sup> et le rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur les ODD, ainsi qu'à partir de travaux préparatoires réalisés pendant la période intersessions, le CSA examinera les

<sup>9</sup> Voir le document CFS 2016/43/9 intitulé «Mobilisation du CSA au service de la nutrition, y compris projet de décision», paragraphe 2.

<sup>10</sup> À savoir, notamment, le rapport sur La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, le rapport annuel du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le rapport sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et le nouveau rapport intérimaire du Secrétaire général sur les ODD.

<sup>11</sup> Le rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde, publié conjointement par la FAO, le FIDA et le PAM, sera amélioré afin de couvrir la sécurité alimentaire et les résultats nutritionnels, ainsi que les liens entre ces résultats et la réalisation d'autres cibles d'ODD pertinentes. L'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale devraient aussi contribuer à la mise au point de cette nouvelle version de l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde.

progrès accomplis dans la lutte contre la faim aux niveaux mondial, régional<sup>12</sup> et national. Les conclusions quantitatives de ces rapports, qui fournissent des données et une analyse des tendances, des difficultés rencontrées et des facteurs catalyseurs s'agissant de la réalisation des ODD, seront complétées par un examen qualitatif qui permettra d'appréhender les nombreuses connaissances tirées de l'expérience des parties prenantes concernées, y compris les perspectives et les expériences des groupes les plus touchés par la faim et la malnutrition. Les résultats de la séance seront considérés comme faisant partie de la contribution du CSA au Forum politique de haut niveau et aideront à établir des priorités parmi les futures activités envisagées dans le Programme de travail pluriannuel.

Tableau 3. Activités du CSA liées à l'examen de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle mondiale

| Activités   | Qui      | Quand    | Résultat  |
|---|----------|----------|---|
| 3.1 Débats sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en vue d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable | Plénière | Plénière | Constatations/conclusions communes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD liés à la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'agriculture durable, qui permettent de recenser des difficultés rencontrées et des facteurs catalyseurs, et d'évaluer les besoins s'agissant de futurs travaux possibles du CSA en matière de convergence des politiques (complétées par les résultats des séances de mise en commun des enseignements tirés). |

### III. COLLABORATION AVEC LE FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU

16. Le mandat du Forum politique de haut niveau est d'examiner les progrès obtenus à l'échelle mondiale, de faciliter l'échange d'expériences, «qu'il s'agisse des succès remportés, des obstacles rencontrés ou des enseignements à retenir»<sup>13</sup>, de fournir des orientations stratégiques et d'encourager la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système, en établissant des liens avec des entités pertinentes du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

17. Les examens thématiques mondiaux effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau, «seront étayés par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux. Ils mettront à contribution toutes les parties concernées et s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci»<sup>14</sup>. Les débats du CSA, grâce à un examen approfondi de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, permettent d'étudier les causes sous-jacentes, les stratégies couronnées de succès et les points de blocage, ainsi que d'échanger des expériences, ce qui peut représenter une contribution importante aux réunions du Forum, qui couvrent par définition un vaste domaine et s'efforcent d'être exhaustives. Le Comité contribuera de manière active au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au moyen d'une communication dans les deux sens avec le Forum et de contributions régulièrement communiquées par le Président du CSA.

<sup>12</sup> Les débats portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau régional pourraient être utilement étayés par les panoramas régionaux publiés chaque année par la FAO sur la base de collaborations.

<sup>13</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 82.

<sup>14</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 85.

18. Le CSA cherchera à appuyer directement les travaux du Forum politique de haut niveau, conformément aux modalités énoncées dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi et l'examen à l'échelle mondiale, au moyen de ses décisions et des résultats de ses activités, qui seront adaptées aux besoins du Forum, et il sera prompt à réagir, le cas échéant, aux orientations ou demandes qui lui seront communiquées. Le CSA étudiera la possibilité de contribuer aux travaux portant sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable de manière directe ou en relation avec les thèmes des examens mondiaux, ainsi que dans le cadre de la réunion du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies.

*La sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable au cœur de l'examen thématique mondial ou en relation avec le thème de l'examen*

19. Afin de garantir la communication et la prise en compte de ses contributions en temps utile, et pour tirer parti de l'élan politique suscité par l'organisation des réunions du Forum politique de haut niveau, en juillet par le Conseil économique et social ou en septembre par l'Assemblée générale des Nations Unies, le CSA pourrait envisager ce qui est avancé ci-après. Un débat mené dans le cadre de la plénière du CSA serait consacré à la contribution du Comité au thème de l'examen du Forum et déboucherait sur une décision en la matière et à la formulation d'indications générales. Le Bureau du CSA serait alors chargé de parachever la contribution préparée par un groupe de travail à composition non limitée pendant la période intersessions. La contribution définitive serait communiquée sous l'autorité du Président du CSA et en temps voulu à la réunion du Forum politique de haut niveau de juillet. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel est invité à examiner s'il y aurait lieu de créer un groupe de travail à composition non limitée permanent à l'appui de ce processus à partir de 2018. Une réflexion sur le mandat de différents groupes de travail et sur d'éventuelles modifications visant à améliorer la cohérence et la coordination des axes de travail pourrait être nécessaire afin de tirer le meilleur parti des capacités du CSA en vue de sa contribution à la réalisation des ODD au-delà de 2017.

*Appui ultérieur aux contributions du CSA au Forum politique de haut niveau*

20. Outre la contribution du CSA communiquée par le Président du Comité au Forum politique de haut niveau, le Secrétariat du CSA peut organiser, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, une manifestation (parallèle) pendant la réunion annuelle du Forum, à laquelle toutes les composantes du Comité seraient invitées à participer et dont le but serait de mettre l'accent sur des questions transversales entre le thème annuel du Forum et la sécurité alimentaire et la nutrition, ou de mieux faire connaître le modèle qu'incarne le CSA et ses produits aux participants au Forum.

*Appui à l'interface science et politiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les examens mondiaux: le Rapport mondial sur le développement durable*

21. Le Forum politique de haut niveau s'inspirera aussi du Rapport mondial sur le développement durable, qui mettra en évidence les liens entre science et politique générale<sup>15</sup>. Le mandat du HLPE est d'appuyer la prise de décisions du Comité en fournissant des analyses et des avis scientifiques et argumentés sur des thèmes spécifiques de politique générale. Ses rapports indépendants, qui ne sont ni des produits ni des décisions du CSA, ont contribué de manière importante aux travaux généraux sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. Il est possible d'établir des échanges fructueux entre le Rapport mondial sur le développement durable et les activités et rapports du HLPE.

---

<sup>15</sup> Programme de développement durable à l'horizon 2030, paragraphe 83.

Tableau 4. Activités du CSA liées à la participation au Forum politique de haut niveau

| Activités  | Qui  | Quand   | Résultat  |
|--|--|---|---|
| 4.1 La sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable dans le cadre de l'examen thématique mondial ou d'un examen mené sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies   |  |   |   |
| 4.1 Le CSA réuni en plénière charge le Bureau d'approuver la contribution du Comité au Forum politique de haut niveau, contribution qui aura été préparée par le Groupe de travail à composition non limitée, s'agissant de l'examen par le Forum de la sécurité alimentaire, de l'amélioration de la nutrition et/ou de l'agriculture durable ou de questions connexes.                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CSA réuni en plénière formule des indications générales sur la contribution et charge le Bureau de la parachever.</li> <li>- Le Groupe de travail à composition non limitée prépare la contribution au Forum sur la base des indications générales formulées à l'issue des débats de la plénière.</li> <li>- le Bureau parachève la contribution et l'approuve.</li> <li>- Le Président du CSA communique la contribution au Forum.</li> </ul> | Octobre, période intersessions jusqu'à la réunion du Forum en juillet | Le Bureau approuve en temps utile la contribution au Forum.   |
| 4.2 Appui ultérieur aux travaux du Forum politique de haut niveau  |  |   |   |
| 4.2 Manifestation annuelle (parallèle) lors de la réunion du Forum politique de haut niveau, afin de mettre l'accent sur des questions intersectorielles reliant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable au thème annuel du Forum, selon qu'il conviendra, et/ou de promouvoir le modèle qu'incarne le CSA et des pratiques menées avec d'autres organismes et forums pertinents. | Secrétariat du CSA   | Chaque année, sous réserve des ressources disponibles.                | Participation du CSA au Forum politique de haut niveau chaque année, mise en avant de questions intersectorielles reliant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable au thème annuel du Forum, et activités de communication. |

#### IV. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

22. Une plus grande participation aux travaux d'autres acteurs du processus mondial, y compris d'acteurs régionaux et d'autres entités et institutions du système des Nations Unies basées à New York, renforcerait la capacité du CSA à s'acquitter de son mandat. À l'heure actuelle, la participation du Comité aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes subsidiaires consiste en:

- une présentation directe, par le Président du CSA, de rapports au Conseil économique et social;
- une collaboration du Secrétariat avec les bureaux new-yorkais des organisations dont le siège est à Rome afin d'être tenu informé des enjeux.

23. La participation future au Forum politique de haut niveau pourrait être renforcée au moyen de:

- la communication, par le Président, de rapports aux participants au Forum politique de haut niveau, à leur invitation;
- l'organisation, le cas échéant et sous réserve des ressources disponibles, de manifestations en marge des réunions du Forum;
- la participation de tous les membres et parties prenantes à la semaine du Forum, directement ou par l'intermédiaire de leurs membres et partenaires au sein du Forum.

24. Le secrétariat du CSA actualisera la stratégie de communication du Comité pour faire en sorte qu'elle soit centrée sur la promotion du Programme 2030. Cela aidera les membres du CSA et les parties prenantes à communiquer et à diffuser les produits du Comité ayant trait aux ODD, dans le but de leur adoption à plus grande échelle au niveau des pays. Une section du site web du CSA établit des liens entre le Programme 2030 et les produits, les recommandations relatives aux politiques et les activités du Comité. Elle présentera aussi les difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements et autres parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. En fonction des ressources disponibles, d'autres outils pourraient être mis au point (webinaires, boîte à outils à des fins événementielles).

25. Les organisations régionales (notamment les commissions économiques régionales des Nations Unies, ou d'autres organismes sélectionnés par les membres) et les commissions techniques du Conseil économique et social sont encouragées à jouer un rôle important à l'appui de la mise en œuvre par les pays, du suivi des progrès accomplis et du recensement de lacunes et difficultés. Les membres du CSA et les parties prenantes pourraient envisager de quelle manière améliorer la collaboration en ce qui concerne l'utilisation des produits stratégiques du CSA afin d'aider les pays à réaliser les ODD, en examinant les progrès accomplis et en recensant des points de blocage qui justifieraient des travaux de convergence des politiques à l'échelle mondiale. On pourrait à cette fin partager des résultats ciblés du CSA avec les organisations susmentionnées à l'appui de leurs travaux liés à la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et à l'agriculture durable, et permettre aux organismes qui jouent un rôle clé dans l'examen et le suivi de participer aux débats du CSA.

Tableau 5. Activités du CSA liées à la communication et à la sensibilisation

| Activités  | Qui  | Quand    | Résultat  |
|--|--|----------|---|
| 5.1 Participation accrue du CSA aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes subsidiaires | Tous les membres du CSA et parties prenantes<br><br>Président du CSA | En cours | Meilleure connaissance du modèle qu'incarne le CSA et des produits du CSA, à New York |

|   |  |                                   |   |
|---|--|-----------------------------------|---|
| 5.2 Actualisation et mise en œuvre de la stratégie de communication du CSA fondée sur la contribution du Comité aux ODD | Secrétariat du CSA<br><br>Tous les membres du CSA et parties prenantes | En cours                          | Meilleure connaissance et impact renforcé des produits du CSA   |
| 5.3 Meilleure collaboration avec d'autres organisations mondiales et régionales concernées par les ODD                  | Plénière du CSA  | Quarante-troisième session du CSA | Les organisations mondiales et régionales directement concernées par les travaux du CSA sont encouragées à participer aux débats du Comité. |

## Annexe: Contributions du CSA au Forum politique de haut niveau - Proposition

| Contributions du CSA au Forum politique de haut niveau  | Résultats issus des activités du CSA (voir les tableaux ci-avant)   | Type de contribution au Forum politique de haut niveau                                | Champs concernés dans le modèle de rapport du Forum politique de haut niveau |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Résumé des recommandations clé qui doivent être examinées pendant le Forum politique de haut niveau et qui sont en relation avec le thème annuel du Forum</li> </ul> | <p>4.1 Le CSA réuni en plénière adopte la contribution à l'examen thématique du Forum politique de haut niveau sur la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et l'agriculture durable.</p> <p>(cf. paragraphe 19)</p> | Contribution directe  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats des séances du CSA consacrées à l'examen global des progrès accomplis et au recensement des difficultés rencontrées</li> </ul>                             | <p>3.1 Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées sur la voie de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition</p> <p>(cf. paragraphe 15)</p>   | Examen des progrès accomplis à l'échelle mondiale                                     | Champs a) et b)  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignements tirés sur des thèmes spécifiques</li> </ul>  | <p>2.1 à 2.5</p> <p>(cf. paragraphes 12, 13 et 14)</p>  | Recensement des enseignements tirés   | Champ c)   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits et recommandations du CSA adoptés en matière de politiques</li> </ul>   | <p>1.1 Le CSA élabore des produits et formule des recommandations stratégiques à l'appui des travaux visant la convergence des politiques</p> <p>(cf. paragraphes 7 et 8)</p>   | Formulation de recommandations générales et d'indications sur les politiques à suivre | Champs e) et f)  |
|   |   | Recensement des nouveaux enjeux et des tendances nouvelles                            | Champ d)   |



|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Note du Groupe d'experts de haut niveau du CSA sur les questions critiques et émergentes, le cas échéant<sup>16</sup></li></ul> |  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Annexe: rapports du Groupe d'experts de haut niveau du CSA fondés sur des données factuelles, le cas échéant</li></ul>          |  |  |  |

---

<sup>16</sup> La note sur les questions critiques et émergentes est régulièrement demandée par le Comité afin d'étayer les débats consacrés aux travaux futurs. Elle est rédigée par le Groupe d'experts de haut niveau. Le Comité peut décider de la communiquer directement au Forum afin de contribuer au recensement de questions émergentes.